



Acte 1 : les situations de surendettement

La Commission Action Sociale de la MFP a validé, lors de sa réunion du 24 mai, le principe d'un accord cadre avec la Chambre Régionale du Surendettement Social (CRESUS) Alsace.

Acte 2 : la garde d'enfants d'agents à horaires atypiques

La MFP collabore avec le CIAS (Comité Interministériel consultatif d'Action Sociale des administrations de l'État) au titre des Organisations Syndicales. Des échanges sont à venir avec les structures gérant l'Action Sociale des fonctions publiques hospitalière et territoriale, très concernées par cette problématique.

Acte 3 : le déploiement des actions de terrain au profit des retraités

En 2017, sur les 3 régions expérimentales, le partenariat MFP-Cnav s'est concrétisé par près de 50 actions communes (forums, conférences, ateliers, petits-déjeuners ou goûters à l'espace seniors), ayant touché plus de 600 retraités de la fonction publique.

Un partenariat plébiscité par l'ensemble des acteurs avec au final la décision de son extension à la région Bretagne :

la MFP rencontrera la CARSAT Bretagne le 5 juillet prochain pour finaliser le calendrier des actions à mener.

Pour en savoir plus sur ces trois rendez-vous



Mutualité Fonction Publique organisme régi par le code de la mutualité
Tour Maine Montparnasse, BP 144, 33 avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, vous pouvez vous désabonner en cliquant [ici](#).